



Mairie de Pont-Salomon  
Place de l'église  
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON  
43330 – Département de la Haute-Loire**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2015**

\*\*\*\*\*

Le 24 juillet de l'an deux mille quinze, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20 juillet 2015

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

**MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**Présents** : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, DURIEUX Daniel, GARDETTE Davy, TEIL Christian, GROS Muriel, CORNILLON Bertrand, LACHAUME Lionel, CHAMBON Valérie, CELLE Laura (arrivée à 19h45), MOLINATTI Nadine, RABEYRIN David,

**Membres représentés** :

NOWACZYK Claire a donné procuration à LACHAUME Lionel  
DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien a donné procuration à RABEYRIN David

**Membres absents** : GRENOUILLER Aurélie, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie,

**Ouverture de la séance** : 19 h 35

**Désignation du secrétaire de séance**

→ LACHAUME Lionel est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**LA COMMUNE – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

Monsieur Laurent COLETTI, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

## **Approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2015**

Pour la séance publique du 23 juin 2015 les délibérations sont au nombre de 14 sous les numéros 2015/55 à 2015/68.

Sur la question relative aux nouveaux tarifs de location des salles communales, Mme VOCANSON souhaite la modification du procès-verbal comme suit : « *Mme VOCANSON répond que cette question a été abordée en commission, qu'elle lui a communiqué les nouveaux tarifs et qu'elle n'a pas eu de retour négatif* »

➔ **Mis aux voix le procès-verbal du 23 juin 2015 est adopté à l'unanimité**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **1/ Convention de reversement du fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires à passer avec la Communauté de Communes – N° 2015/69**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la Communauté de Communes « Loire Semène » et mettre en œuvre toutes les formalités administratives qui en découlent

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **1/ Local Rue du Rossignol – N° 2015/70**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la vente du local cadastré AC 175 lot 1 à Mme ORIOL Muriel au prix de 35 000€ (avis du domaine en date du 17/04/2015)

#### **2/ terrain du dojo communautaire – N° 2015/71**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la cession à titre gratuit de la parcelle AE 3 a) (emprise du dojo communautaire) à la Communauté de Communes « Loire Semène »

### **MARCHES PUBLICS**

#### **1/ Avenants au marché « Extension et rénovation de l'école maternelle – N° 2015/72**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (1 abstention : David RABEYRIN)

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires de ces marchés

### **FINANCES**

#### **1/ Décision modificative N°3 du budget principal – N° 2015/73**

La décision s'équilibre à 0.00€ en Section de fonctionnement.

En Section d'Investissement, elle s'équilibre à 19 100.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative N°3 du budget communal 2015

## DIVERS

Sont abordés en questions diverses les sujets suivants :

- -agence postale : avis défavorable en CTP, quelles conséquences ?
- -vigilance contre la renouée du Japon
- -propreté de la commune

**La séance est levée.**